

# Grues de chargement - Recyclage

**A partir du 1er janvier 2020, la recommandation R390 devient la recommandation CACES® R490 - Grues auxiliaire**

## Objectifs

- Obtenir le recyclage du Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES®).
- Conduire en sécurité et entretenir les grues auxiliaires de chargement de véhicules conformément à la recommandation CNAMTS R490.

### Public Visé

- Artisan ou salarié d'une entreprise du bâtiment.

### Durée

**14.00** Heures **2** Jours

### Pré Requis

- Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français.
- Aptitude médicale à la conduite de l'engin.
- Etre âgé de 18 ans et plus.
- Titulaire du Permis B.
- Avoir déjà conduit une grue auxiliaire.

## Parcours pédagogique

### Jour 1 – THEORIE :

1. Réglementation.
  - Instances et organismes de prévention des risques.
  - Conditions d'utilisation d'une grue auxiliaire.
  - Rôles et responsabilités du chef de chantier/du conducteur.
  - Classification.
  - Caractéristiques fonctionnelles des grues auxiliaires.
  - Terminologie des organes concourant à la manutention.
2. Sécurité.
  - Organes de service et dispositifs de sécurité.
  - Principaux risques liés à l'utilisation/l'environnement.
  - Règles de conduite / circulation / stationnement / signalisation temporaire de chantier.
  - Lecture plaques de charges • Conditions de stabilité.
  - Signification pictogrammes et panneaux de signalisation.
  - Distance de sécurité avec les conducteurs électriques.
  - Vérifications et opérations de maintenance.
  - Option Télécommande : risques liés à l'utilisation de la télécommande, vérification des équipements de transmission.

### Jour 2 – TESTS :

- Evaluation théorique.
- Evaluations pratiques.
- Tests CACES® suivant le référentiel CNAMTS R490

## Les + métier

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs. Le permis CACES®, permet de valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques, en sécurité.

## Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation issue de la recommandation R490.
- Appliquer les consignes de sécurité.
- Effectuer l'entretien courant.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

- Conduire en sécurité les grues auxiliaires après réussite aux tests.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel.
- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.
- Exercices pratiques.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

## Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuilles d'émergence.
- Fiches d'évaluation.
- Tests d'aptitude écrit et pratique

## Modalités d'Accessibilité

Personne en situation de handicap : l'entreprise doit en informer le CTFPA 15 jours avant le début de la session afin d'en vérifier l'accessibilité

## Tarifs (net de taxes)

<b>Inter (Par Stagiaire) :</b>	<b>544.00 €</b>
<b>Intra (Par Jour) :</b>	<b>Nous consulter</b>